Bulletin Municipal

Juillet 2022
N°43

La Chapelle-Saint-Sauveur

Mot du Maire

Lors de ces derniers mois, un évènement a impacté ma vie mais aussi, d'une certaine façon, celle de notre village.
Jean Guy, mon époux, s'en est allé pour son dernier grand voyage le 16 mars et, comme beaucoup d'entre vous qui ont vécu cela, il faut appendre à vivre sans l'autre : 40 ans de vie commune, une grande page de la vie se tourne. Je sais que je peux compter sur le soutien de beaucoup d'entre vous.
Jean Guy était aussi le fondateur et le président de l'association « Yéto le Boibien » qui depuis 2008, anime notre village, il avait à cœur de diversifier les manifestations pour toucher le public de tout âge. Je dirais : « Le malheur de l'avoir perdu ne doit pas faire oublier le bonheur de l'avoir connu ».

Notre centre bourg est bien perturbé par les travaux d'aménagement, mais soyez patients, cela devrait prendre fin début octobre et les travaux impactant le plus la circulation se terminent.

L'épisode pandémie Covid 19, bien que moins sévère, est toujours présent, veillez à garder les gestes préventifs à l'esprit. Les restrictions sanitaires sont levées et la vie sociale reprend, cela fait du bien au moral.

Moi-même et tout le conseil municipal vous souhaitons un bel été.

Marie-Françoise Garot

maire de La Chapelle Saint Sauveur

Sommaire

Les Croqueurs de pommes....4
Inventaire Naturaliste LPO....4
Exposition Yéto le Boibien....5
Cérémonie du 8 Mai....5
Cantine Scolaire....5
Atelier numérique....7
Communication avec les habitants....7
Théâtre au lavoir....7
Pêche de l'étang communal....8
Pique-nique du 14 juillet....8
La traction animale....8
Randonnée pêche et loisirs....9
Concerts....9
Service de broyage des végétaux....10
Annonces diverses....11
Aménagement de la place de la mairie....12
Rénovation du pont des Prâmes....12
Poubelle de tri sélectif....13
Nettoyage nature....13
Abri pour jouets à l'école....13
Cabanon cimetière....14
Fleurissement....14
Rénovation des fauteuils du gîte du presbytère....15
Cuves de récupération d'eau....15
Impasse de la Caillolée....16
Pose signalétique voirie....16
Installation jeu à la Malatière....17
Portail du Presbytère....17
Détente....18
Numéros utiles....19
Horaires des déchetteries....19

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

- Délibération -2022/01 Aménagement de la place de la mairie : approbation du dossier de consultation des entreprises .
- Délibération -2022/02 Aménagement de la place de la mairie : signature de convention de financement travaux et réfection de la couche de roulement.
- Délibération -2022/03 Avancement de grade : création/ suppression d'emplois.
- Délibération -2022/04 Modification du tableau des emplois.
- Délibération -2022/05 Vente de la maison rue de l'église au profit de Madame Marguin F. Acquisition d'une parcelle au profit de la commune.
- Délibération -2022/06 Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur 2022.
- Délibération -2022/07 Devis réfection salle de bain du logement 2.
- Communication et questions diverses.

Séance du 24 février 2022

- Délibération -2022/08 Bureau de vote
- Délibération -2022/09 Charte d'utilisation du broyeur de branches.
- Délibération -2022/10 Devis busage chemin vers rue de Chavenne.
- Délibération -2022/11 Devis curage étang communal.
- Délibération -2022/12 Devis curage et création de fossé rue d'Alloise.
- Délibération -2022/13 Gestion de la cantine du RPI La Chapelle-Saint-Sauveur/La Chaux/ Saint Bonnet en Bresse.
- Communication et questions diverses.

Séance du 17 mars 2022

- Délibération -2022/14 Approbation du compte administratif.
- Délibération -2022/15: Approbation du compte gestion.
- Délibération -2022/16 Affectation du résultat.
- Délibération -2022/17 Aménagement de la place de la mairie : Attribution des marchés.
- Délibération -2022/18 Gestion de la cantine du RPI La Chapelle-Saint-Sauveur/La Chaux/ Saint Bonnet en Bresse.
- Communication et questions diverses.

Séance du 14 avril 2022

- Délibération -2022/19 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022.
- Délibération -2022/20 Budget primitif 2022
- Délibération -2022/21 Attribution des subventions 2022
- Délibération -2022/22 Demande de dérogation autorisant l'installation d'un camping hors des parties urbaines de la commune. Demande de déclaration préalable de Mme Vandenbosch Marie, camping « Brut nature »
- Délibération -2022/23 Implantation de candélabres place de la mairie.
- Délibération -2022/24 Devis élargissement impasse de la Caillolée.
- Délibération -2022/25 Devis réfection fauteuils et canapés du gîte de Presbytère.
- Communication et questions diverses.

Séance du 19 mai 2022

- Délibération -2022/26 Bureau élections législatives.
- Délibération -2022/27 Mise en place des heures complémentaires.
- Délibération -2022/28 Financement d'investissement : Aménagement de la place de la mairie.
- Délibération -2022/29 Prêt relais TVA
- Délibération -2022/30 SYDESL-dossier 093093 EPVET-1-Renouvellement équipement vétuste « luminaires »
- Délibération-2022/31 Vente commune de La-Chapelle-Saint-Sauveur au profit de M. et Mme PERRET Joël.
- Délibération-2022/32 Validation du devis Bernard MERCEY pour fabrication d'un portail et pose au gîte du presbytère.
- Délibération-2022/33 Achat matériel informatique.
- Délibération-2022/34 Validation du devis Sarl GUILLOT pour achat d'une débrousailleuse.
- Délibération-2022/35 Validation du devis Sarl GUILLOT pour achat d'un sécateur électrique.
- Communication et questions diverses.

Séance du 16 juin 2022

- Délibération-2022/36 Devis Ets Brusson, mise en place plateformes de jeux des gîtes.
- Délibération-2022/37 Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les besoins de la restauration scolaire avec Bresse Nord Intercom.
- Délibération-2022/38 Vente de la commune de La Chapelle Saint Sauveur au profit de M. et Mme Haslebacher .
- Délibération-2022/39 Vente de la commune de La Chapelle Saint Sauveur au profit de la société Berton S .
- Délibération-2022/40 Adhésion PANNEAU POCKET.
- Communication et questions diverses.

LES CROQUEURS DE POMMES ® JURA-BRESSE

Comme annoncé sur le précédent bulletin, les croqueurs de pommes Jura-Bresse étaient en action le dimanche 27 février sur le verger conservatoire de la commune (adossé au gîte de la Malatière) et les arbres fruitiers plus anciens situés le long du terrain de tennis et du terrain de sport.
Près d'une cinquantaine de personnes étaient présentes pour cette initiation à la taille animée par Patrick Escaich, président de l'association, assisté par Gérard Bèche vice-président. Ces derniers ont précisé qu'il s'agissait d'une taille de rafraîchissement et surtout de formation afin d'obtenir des arbres fruitiers de belle allure tout en étant bon producteur. Les jardiniers amateurs ont pu profiter des conseils de ces deux spécialistes. Ne reste plus qu'à les mettre en œuvre au sein de nos propres vergers !
Un pot de l'amitié a clôturé cette matinée et permis de tisser des liens entre passionnés.

INVENTAIRE NATURALISTE LPO

La commune de La Chapelle-Saint-Sauveur est l'une des trois communes de Saône-et-Loire de moins de 1000 habitants, retenue cette année pour la réalisation d'une plaquette répertoriant la présence et la répartition des différentes espèces de vertébrés sédentarisés ou simplement de passage sur notre territoire (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles). Après une réunion de présentation le 29 mars à la salle des fêtes, deux sorties sur le terrain ont déjà été effectuées pour découvrir notre patrimoine et le lieu de nidification des oiseaux. Une dernière sortie sera planifiée courant septembre ou octobre.

N'hésitez pas à partager vos observations personnelles en les communiquant en mairie ou directement à brigitte.grand@lpo.fr.

EXPOSITION YÉTO LE BOIBIEN

Le dimanche 3 avril 2022, l'association « Yéto le Boibien » a rendu hommage à son président Jean Guy Garot, décédé peu de temps avant, sous la forme d'une exposition « Collection passion » à la salle des fêtes communale. De nombreux artisans étaient présents pour présenter leur savoir faire.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le discours

Le dépôt de gerbe

CANTINE SCOLAIRE

Pour clôturer l'année, la cantine scolaire a proposé sa dernière vente de colis barbecue en provenance de La Ferme du Petit Velard. Nous avons fait la distribution d'une soixantaine de colis le samedi 2 juillet 2022 devant la salle des fêtes de La Chapelle-Saint-Sauveur.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Contre les **cambriolages,**

ayez les **bons réflexes !**

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable,** d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour,** même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillasson,** dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs… Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes,** surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- **Informez votre entourage** de votre départ (famille, ami, voisin, gardien…).
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- **Votre domicile doit paraître habité** tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

→ Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

→ Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

→ Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?
Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.
Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit **en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie** de votre choix ;
- soit **en vous inscrivant en ligne** via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques ;** privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation…).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- **ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;**
- **interdisez l'accès des lieux.**

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- **Faites opposition auprès de votre banque,** pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations…) ;
- **déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie** en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : **https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/**
- **déclarez le vol à votre assureur,** par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?
Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

Gendarmerie Nationale
8 Rue du Stade, 71270 Pierre-de-Bresse
03 85 71 10 30

Ma sécurité
Application grand public

www.interieur.gouv.fr

© MI-SG/DICOM/D. MENDIBOURE/FBALSAMO/ADOBE STOCK/Mai 2022

ATELIER NUMÉRIQUE

L'Atelier numérique, proposé avec le soutien de La Poste, prévu au début du mois de juillet a été annulé car pas d'inscrit(e)s. Il sera peut-être reconduit à l'automne, si cela vous intéresse, **pensez à vous inscrire en mairie.**
Cela consiste en 4 ateliers de 3h, avec un atelier par semaine. Il s'adresse à toutes les personnes à partir de 18 ans.
Pour le temps de la durée des ateliers, une tablette numérique est mise à disposition gratuitement afin de faciliter votre apprentissage.

COMMUNICATION AVEC LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Dans les deux derniers bulletins municipaux tous les habitants ont été sollicités pour rejoindre une application d'information par mailing générée par la mairie.
Cette solution n'a suscité que peu de réponses et n'a reçu qu'une dizaine de retours. Par conséquent cette solution n'a pas été mise en place, et après analyse des outils numériques actuels, sur proposition de la commission « communication », la municipalité a décidé de mettre en place l'application « PanneauPocket » déjà connue et utilisée par de nombreuses communes.
Cette application fonctionne sur tous les mobiles et permet de recevoir des messages simples et concis pour tout ce qui concerne les informations, la prévention et les alertes sur notre commune.
Vous pouvez la télécharger facilement comme suit ou scanner le QR code :

Rejoignez-nous et n'hésitez pas à nous faire remonter vos commentaires, critiques ou suggestions via la mairie.

THÉÂTRE AU LAVOIR

Mercredi 22 juin, une troupe de théâtre, Le Bonheur vert, est venue faire une représentation au lavoir de La Chapelle Saint Sauveur. Ce sont au moins 90 personnes qui ont apprécié ce spectacle qui nous a replongé des années en arrière, à l'heure où les conversations diverses et variées allaient bon train autour du lavoir. Le tout dans une franche bonne humeur et sous un ciel clément le temps du spectacle.

PÊCHE DE L'ÉTANG COMMUNAL LE VENDREDI 25 MARS 2022

Le vidage de l'étang a commencé le mardi 22 après autorisation des services de la préfecture.
Le 25 mars au matin, par un beau temps ensoleillé, les membres de l'association et des bénévoles (une quinzaine de personnes) étaient présents pour remonter et trier le poisson. Bresse Aquaculture a fourni le matériel et la pisciculture Rameau sont venus prêter main forte gracieusement.
Le vidage complet ne se faisant pas correctement, il a fallu creuser un bief à la pelle. Ce problème sera réglé par les travaux à venir.
Une centaine de carpes et plusieurs dizaines de brochets ont été vendus sur place aux particuliers venus pour cet évènement.
Les enfants du RPI sont venus découvrir ce qu'est une pêche d'étang, ils ont été surpris par la taille et le nombre des poissons.

Le président : J P Boissard

PIQUE-NIQUE DU 14 JUILLET

Le pique-nique du 14 juillet a eu lieu sous un magnifique soleil, au bord de l'étang communal. Ce sont environ 110 personnes qui y ont participé. Un apéritif était offert par la municipalité avant que chacun s'installe à sa guise sous les arbres, sur les tables et bancs mis en place par les élus. Une sympathique journée fort appréciée de tous.

LA TRACTION ANIMALE

Les chevaux municipaux sont à l'heure actuelle à l'arrêt après avoir contracté la gale du cheval et ne peuvent donc pas effectuer les travaux qui leur sont habituellement dévolus, en particulier la fauche des accotements. Le temps de traitement est long et la reprise est prévue courant de l'été en fonction de l'évolution du traitement.

La gale du cheval est une maladie parasitaire transmise par trois espèces d'arachnides acariens, qui se traduit par une inflammation de la peau de l'animal, de fortes démangeaisons et des chutes de poils localisées.

RANDONNÉE PÊCHE ET LOISIRS

Le jeudi 26 mai 2022, jour de l'ascension, c'est sous un soleil radieux que 350 personnes ont participé à la randonnée organisée par l'association « Pêche et loisirs », présidée par Jean-Pierre Boissard. À vélo, à cheval, à pied, en calèche, chacun avait choisi son mode de déplacement...

CONCERTS

L'Association Caix d'Hervelois propose
assoc.caix@orange.fr

Samedi 27 août à 18 h
Eglise de La Chapelle Saint Sauveur

PRELUDES, INVENTIONS
ET AUTRES BIZARRERIES

Yacir RAMI, oud - Hélène DECOIN, violon - Céline TISON, alto
et des invités « surprises »

Pièces de **Bach**, **Matteis, Eccles**
Inventions, Fantaisies, Préludes, Sonates
déformations et improvisations

MATTEIS
Ayres for the violin
BACH
extraits de partitas, suites, et inventions
ECCLES
Sonate en sol min

Nous avons puisé dans le répertoire de l'Europe du tournant du 18e siècle, et y avons pioché des œuvres composées en Allemagne, en Angleterre, par un italien, ou en France par un anglais...

Matteis et Purcell, en 1680, font entendre la virtuosité du violon pour le premier, et l'audace harmonique pour l'autre.
En 1720, 40 ans plus tard, Bach et Eccles contrastent eux aussi entre richesse du contrepoint et merveille mélodique.

Nous avons librement choisi de jouer ces compositeurs avec nos instruments, teintés de notre monde contemporain et de l'ouverture aux musiques d'ailleurs. Chacun de nous navigue dans des répertoires et des univers multiples, et cherche à les faire se rejoindre. Nos improvisations ou compositions sont nourries de toutes ces œuvres.
Le choix des musiciens et avant tout celui des personnes a devancé le choix des musiques et nous aurons quelques invités « surprises » pour pimenter notre programme !

L'envie de mélanger nos inspirations modernes à un répertoire baroque, de faire entendre le oud dans du Bach, d'allier la musique écrite à la musique improvisée, et d'abord essentiellement de jouer avec les artistes qui partagent le même langage, quel que soit le chemin qu'il faut emprunter, dans une période où l'on invente avec ce que l'on a autour de soi, c'est tout cela qui a donné naissance à ce programme.

L'Association Caix d'Hervelois propose
assoc.caix@orange.fr

vendredi 2 septembre 2022
à 20 h
Eglise de
LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

CONCERT

commenté de musique baroque

Marais / Forqueray
Violistes pères et fils
Pièces à 2 et 3 violes à l'époque de Louis XIV

Jean-Louis CHARBONIER ,
Claire GIARDELLI, Paul ROUSSEAU,
violes de gambe
Pierre TROCELLIER, *clavecin*
Mauricio BURAGLIA, *théorbe*

entrée libre. Participation aux frais libre et responsable.

RÈGLEMENT POUR L'ACCÈS AU SERVICE DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX AU DOMICILE DES PARTICULIERS

Contexte

Selon l'article 84 du règlement sanitaire départemental, il est interdit de brûler à l'air libre les déchets ménagers et assimilés tels que les déchets verts de jardin.
Des solutions alternatives sont proposées comme le compostage domestique ou le dépôt en déchetterie. Cependant celles-ci sont victimes de leurs succès depuis leurs ouvertures et les tonnages de déchets verts collectés ne cessent d'augmenter.
Fort de ces constats, il a été décidé de proposer un nouveau service qui consiste à broyer les déchets verts des particuliers à leur domicile afin de limiter l'augmentation des tonnages collectés et de leur permettre d'utiliser le broyat en paillis, comme matière sèche pour le compost ou faire un paillis pour limiter les mauvaises herbes.

Article 1 : Fonctionnement du service communal

Le service proposé consiste à 2 heures de broyage à domicile, des déchets verts issus de la taille d'arbustes et /ou d'arbres pour les habitants de la commune.
La prise de rendez-vous se fait à la mairie par téléphone ou par mail.
Les professionnels sont exclus de ce service (exploitants forestiers, entreprises espaces verts, paysagistes, pépiniéristes et entreprises multi-services).

Article 2 : Conditions d'accès au service

Les conditions indispensables d'accès au service

1. Chaque foyer ne pourra bénéficier du service que deux fois par an sauf si regroupement.
2. Aucune intervention ne sera réalisée sans la visite préalable d'un élu ou agent municipal.
3. La présence de l'usager ou d'une tierce personne est obligatoire lors de l'intervention.
4. L'aide apportée à l'agent communal facilitera le service.
5. Le broyage se fera impérativement à l'intérieur de la propriété et non pas sur la voie publique.
6. La section de végétaux concernés est comprise entre 1 et 14 cm de diamètre.
7. La prestation au-delà de 2h sera facturée.
8. Regroupement des déchets verts sur une surface plane, carrossable et accessible.
9. L'usager peut réutiliser le broyat obtenu selon ses besoins.

Coût du service

Pour chaque foyer participant à cette opération de broyage, 2 heures sont gratuites.
Les 2h comprennent l'installation du chantier, le broyage des branchages et la sensibilisation au paillage et au compostage.
Au-delà de ces 2h un tarif de 60€ / heure sera appliqué.

Article 3 : Modalités de réalisation des prestations de broyage

Espace d'intervention

Les branches devront être regroupées et rangées les unes sur les autres dans l'axe du broyeur, sur une surface plane, carrossable et accessible en tracteur, les dimensions de l'ensemble sont de : L 4.20 m x l 2.5 m x H 2.4 m.
Lors de la prestation, respecter les conditions de sécurité (ne pas franchir le périmètre de sécurité) aucun tiers ou animal ne devront se tenir à proximité.
L'agent communal peut refuser d'intervenir si toutes les conditions minimales de sécurité ne sont pas réunies.
L'usager peut se regrouper avec un ou plusieurs voisins, si le volume est inférieur à 2m³.

- Penser à organiser les tas !
- Les branchages devront être rangés dans le même sens et toujours dans l'axe du broyeur pour en faciliter le travail, non ficelés et dans la mesure du possible dans toute leur longueur.
  Tas rangé = temps de broyage gagné !

Déchets autorisés
Ne seront broyés que les branchages avec ou sans feuilles résultant des tailles de haies et des élagages. Le diamètre des branchages à broyer devra être compris entre 1 cm et 14 cm.

Déchets interdits
Les fleurs et les plantes fanées, les ronces, épines noires, la paille, les végétaux humides en cours de décomposition, les mottes de terre, les cordes, les piquets et fils de fer ... ou tout autres éléments risquant d'endommager la machine sont strictement interdits.

Devenir du broyat
Le bénéficiaire du service s'engage à valoriser le broyat localement (paillage, compostage, ...).

Article 4 : Annulation de rendez-vous par l'usager
En cas d'empêchement, l'usager devra annuler le rendez-vous au minimum 48h avant.

Article 5 : Les impondérables
Dans le cas de conditions météorologiques qui pourraient impacter sur la sécurité de l'agent de broyage (fortes pluies, vents violents, neiges, gels, ...), l'opération sera annulée par la commune qui contactera l'usager pour lui proposer un nouveau rendez-vous.

Article 6 : Sinistres
La commune ne saurait être tenue pour responsable des dégradations que pourraient générer le déplacement du broyeur sur le sol du demandeur pendant l'opération et/ou la projection du broyat.

ANNONCES DIVERSES

Le vide-grenier de l'association « Pêche et Loisirs » aura lieu le dimanche 4 septembre 2022 à l'espace Robelin.

La Kermesse battoir se tiendra le dimanche 31 juillet 2022, à l'espace Robelin. Elle est organisée par l'association « Amitié partagée » .

Cantine scolaire : à compter de la rentrée de septembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'assurer la gestion de la cantine scolaire du RPI La Chaux, Saint Bonnet en Bresse, La Chapelle Saint Sauveur. Le tarif des repas restera inchangé.

Rappel : **Du broyat** est mis à disposition des habitants de la commune, il se trouve au pied du bois, derrière la baignade, il est accessible après demande faite en mairie.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Depuis le 23 mai 2022, l'aménagement de la place de la mairie a débuté, il est effectué par les entreprises Boivin et Joly pour l'assainissement et Bonnefoy pour le reste. La sécurité de la voirie et l'organisation de la circulation sont assurées par les entreprises en lien avec la DRI.
Les désagréments actuels sont un mal nécessaire pour obtenir ensuite un bourg bien aménagé et fonctionnel. La fin des travaux est prévue pour la mi-septembre.

Attention, à l'issue des travaux, à la demande de la DRI, **la priorité à droite sera de mise sur l'ensemble de l'agglomération.**

RÉNOVATION DU PONT DES PRÂMES

Pendant les travaux

Travaux terminés

POUBELLE DE TRI SÉLECTIF INSTALLÉE SUR L'ESPACE ROBELIN

NETTOYAGE NATURE

Comme l'année dernière, le samedi 5 mars 2022 a eu lieu la « journée de nettoyage de la nature ». Une vingtaine de personnes ont répondu présent afin de recueillir détritus et déchets le long des rues/ routes et autour des points « propres ».

Avant

Après

Un triste butin

ABRI POUR JOUETS À L'ÉCOLE

Afin de préserver l'état des jouets d'extérieur à l'école, un abri a été construit pour les protéger des intempéries et du soleil en augmentant ainsi leur longévité.

CABANON CIMETIÈRE

Rappelez-vous, le cabanon au fond du cimetière avait été libéré de l'imposante couche de lierre qui le recouvrait entièrement lors de la précédente journée citoyenne.

Ne voulant pas en rester là, nos membres du conseil Luc, Michel et Patrick ont décidé de se transformer en artisans couvreurs et ont remplacé la charpente et les tuiles du petit bâtiment. Désormais, les visiteurs du cimetière pourront se réfugier à l'abri en cas d' intempérie soudaine.

Objectif final : installation de chenaux, d'une réserve d'eau de pluie pour les arrosages et mise en place de quelques outils de jardinage et d'arrosoirs au profit de l'entretien des tombes situées au fond du cimetière.

FLEURISSEMENT

Désireuse de participer aux travaux d'embellissement du bourg, une équipe de bénévole s'est constituée au fil des dernières semaines pour assurer la mise en place des bacs à fleurs le long de la salle des fêtes et de l'école ainsi que l'entretien périodique des parterres situés au cœur du village. Cette équipe s'est aussi mobilisée pour venir en renfort aux employés communaux lors de la venue de la troupe de théâtre au lavoir le 22 juin dernier.

Un grand merci à toute l'équipe !

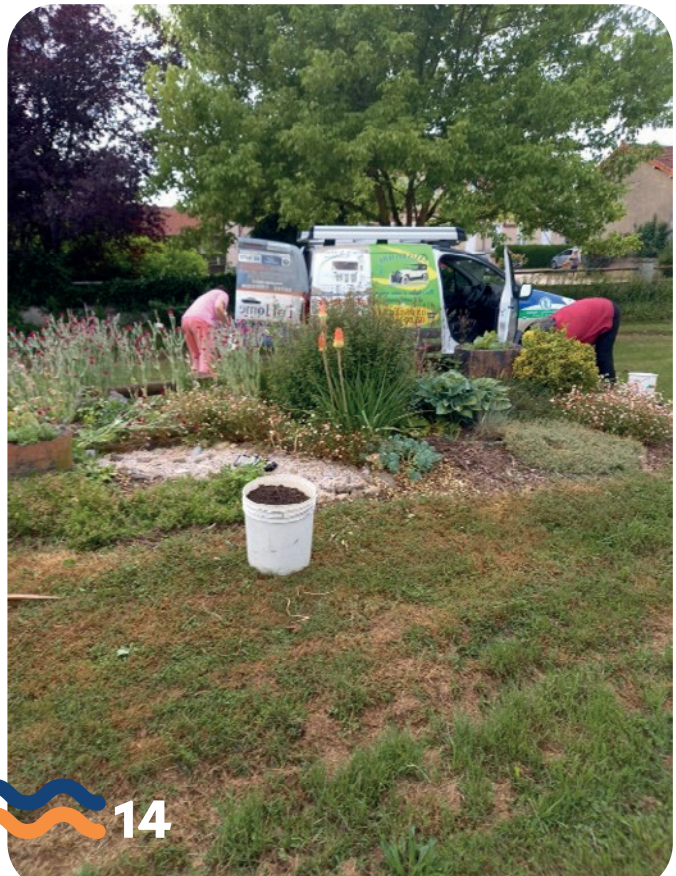

RÉNOVATION DES FAUTEUILS DU GÎTE DU PRESBYTÈRE

Une quinzaine de fauteuils, très abîmés, du gîte du presbytère ont été rénovés (recouverts) par une tapissière de Charette Varennes. Le résultat est magnifique !

Avant

Après

CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU

Deux cuves de 1000 litres chacune ont été installées derrière l'école communale afin de récupérer l'eau de pluie.

RÉALISATION IMPASSE DE LA CAILLOLÉE SELON PLAN SIGNÉ

POSE SIGNALÉTIQUE VOIRIE

Rue du Champ des Buttes

Impasse moulin de Chavenne

Impasse d'Aloise

INSTALLATION JEU À LA MALATIÈRE

PORTAIL DU PRESBYTÈRE

Avant

Après

	2		6	3				
4		1	5				9	8
	6	9			4			
		4						5
6		3	2		5	1		7
5						8		
			3			2	7	
2	5				8	4		3
				4	2		8	

Citations familiales

Papa dit qu'il va m'apprendre tout ce qu'il sait... maman dit que ce sera rapide !

On ne choisit pas sa famille, mais comme aux points propres, rien n'empêche de faire le tri !!

Si la théorie de l'évolution est vraie, comment se fait-il que les mères de famille n'aient encore que deux mains ?

Énigme

Cinq sœurs sont occupées dans une même pièce, Anna lit, Thérèse cuisine, Katia joue aux échecs, Marie lave du linge. ***Que fait la 5e sœur ?***

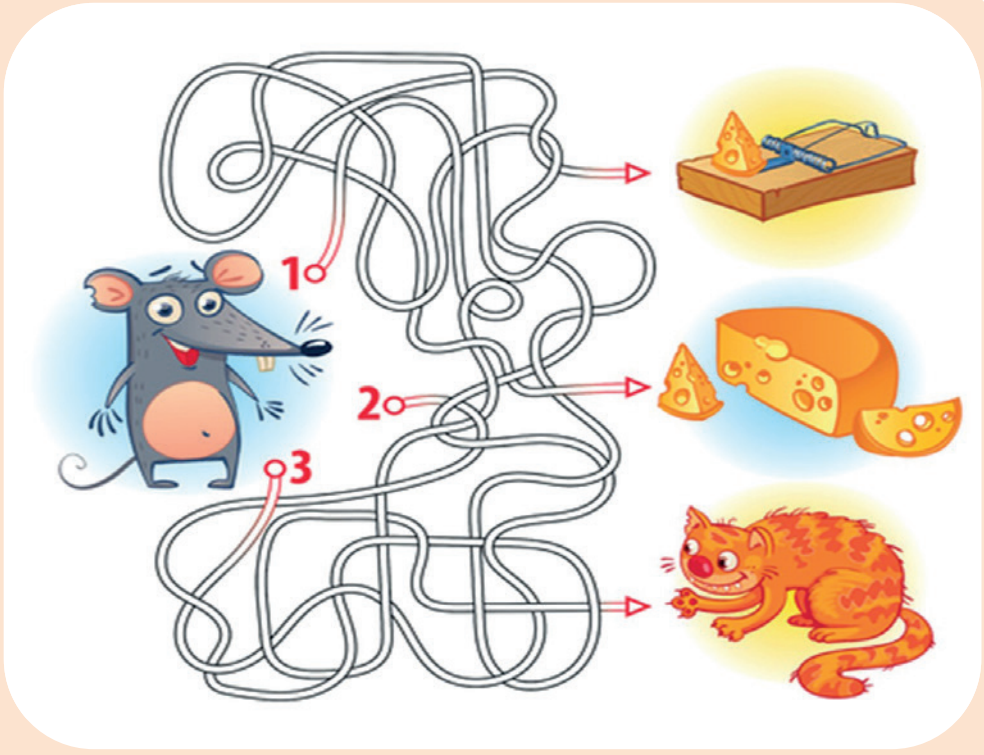

Madame souris a faim, aide-la !

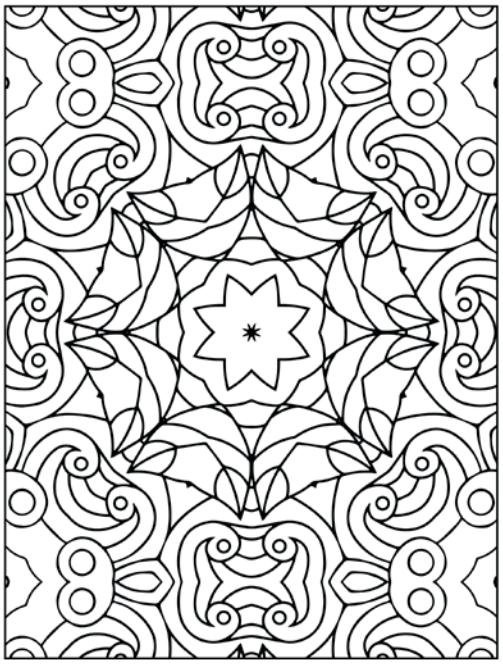

L'évolution de la vie selon Daniel Vincent

« Quand j'étais jeune je sortais avec ma poule, maintenant c'est avec ma canne ! »

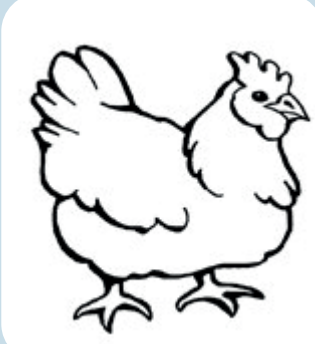

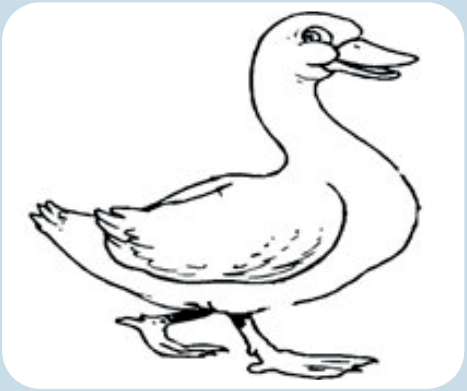

NUMÉROS UTILES

MAIRIE
03 85 74 51 23
Horaires d'ouverture au public :
Mardi, jeudi,vendredi et samedi, de 9h à 12h
Mail : mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr
Site de la commune : lachapellesaintsauveur.fr

LA POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE
03 85 74 51 09
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au samedi de 9h10 à 11h 30

ECOLE MATERNELLE
03 85 74 50 78
ECOLE PRIMAIRE
03 85 74 50 39

COLLÈGE PIERRE VAUX DE PIERRE-DE-BRESSE
03 85 76 29 20

URGENCES MÉDICALES
15

CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE
04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)

POLICE
17

POMPIERS
18

GDF – SÉCURITÉ DÉPANNAGE
0810 433 071

EDF – SÉCURITÉ DÉPANNAGE
0810 333 071

ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE
KAROUTCHO	Eve RETORRE	06 83 89 61 66
AMITIEE PARTAGEE	Henri CHAUMAY	03 58 18 44 83
ANCIENS COMBATTANTS	Daniel RABUT	03 85 74 50 72
ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX	Bruno MAUPAS	09 64 09 78 85
ASSOC. DES CHASSEURS	Jean-Luc BLANCHOT	03 85 74 55 79
ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES	Cédric MAURY	06 26 44 25 49
ASSOC. PECHE ET LOISIRS	Jean-Pierre BOISSARD	03 85 74 50 49
BRESSE TRANSITION	Cécile ENTREMONT	06 84 13 86 37
CLUB DES AINES	Jean Noël DUSSET	03 85 74 54 78
COMPAGNIE des ASTRES	Camille BEDEL	03 85 74 58 44
GYM LOISIRS	Marie-Thérèse PICARD	03 85 74 50 64
YETO LE BOIBIEN	Jean-Guy GAROT	03 85 74 50 14
CANTINE SCOLAIRE	Laura BOIVIN	06 31 45 32 78
NATURE ET TRADITIONS	Axelle CAUDRILLIER	06 05 19 97 17

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

PIERRE-DE-BRESSE

En été (à partir du 1er mars)
Lundi et samedi : 8h à 12h et 14h à 18h
Mardi : 8h à 12h
Mercredi : 8h à 12h
Depuis le 1er juillet 2021

En hiver (à partir du 1er novembre)
Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi : 9h à 12h
Mercredi : 13h30 à 17h

DAMPIERRE-EN-BRESSE

En été (mars à octobre)
Lundi et samedi : 8h à 12h et 14h à 18h
Mercredi : 13h30 à 18h

En hiver (novembre à février)
Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
Mercredi : 13h30 à 17h

Dans notre commune, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.
Si le jeudi est férié, la collecte se fait le samedi qui suit.

Création et impression : **Imprimerie Guinard** - Pierre-de-Bresse